



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 9 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/19 de la Municipalité, du 23 avril 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2026, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>2'232'000.00</u>	<u>-1'947'000.00</u>	<u>285'000.00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 15 du préavis)	<u>192'000.00</u>	<u>-192'000.00</u>	<u>0.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 16 du préavis)	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf juin deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :